La Fondation 29 janvier 2017

Pour la dignité de tou·te·s

ISLAMOPHOBIE ET ANTI-ISLAMOPHOBIE AU QUÉBEC

Faits saillants trimestriels

Premier trimestre 2017

Islamophobie et anti-islamophobie au Québec – Faits saillants trimestriels

Pour la dignité de tou-te-s

Ce bulletin, comme d'ailleurs toutes les activités de La Fondation 29 janvier 2017, se veut un hommage à la mémoire des six victimes de l'attentat de la Grande Mosquée de Québec et l'expression de notre solidarité avec les blessé-e-s, leurs familles, leurs ami-e-s et l'ensemble des musulman-e-s de la ville de Québec qui ont été éprouvé-e-s par l'évènement.

Volume 1, Numéro 1 – Premier trimestre 2017

Dans ce numéro:

Le mot de la Fondation 1

La criminalité islamophobe au Québec 2

La Lutte contre l'islamophobie au Québec 5

La notion de l'« islamophobie » dans les médias 7

Le livre du trimestre 12

Edition : Djazia Bouchama

Contact :

Courriel : fondation29janvier2017@gmail.com

Facebook : https://www.facebook.com/fondation29janvier2017

Tél. : 438-933-2853

Le mot de La Fondation

Les ***Faits saillants de l'islamophobie et de l'anti-islamophobie au Québec*** est un bulletin trimestriel qui rapporte les résultats d'une veille stratégique assurée dorénavant de manière permanente par La Fondation 29 janvier 2017. Cette veille souhaite aider les acteurs de l'anti-islamophobie dans la Belle Province à suivre :

- **La criminalité islamophobe**, c'est-à-dire les actes et les incidents haineux visant les citoyens québécois de confession musulmane.
- **La lutte contre l'islamophobie**, c'est-à-dire l'ensemble des initiatives entreprises par divers acteurs inscrivant leurs démarches directement dans la lutte contre l'islamophobie.
- **L'emploi du terme « islamophobie »** dans les principaux médias du Québec.

De plus, chaque partie de ce bulletin inclut **un retour historique** qui vise à construire une mémoire collective des réalités islamophobes et des luttes anti-islamophobes québécoises. Dans chaque numéro, **un livre d'intérêt**, en lien avec la grande problématique de l'islamophobie, est également présenté. Pour cette première, notre choix s'est arrêté sur *Nous (aussi) sommes la nation* de Marwan Muhammad.

Le suivi de la réalité islamophobe au Québec est nécessaire pour plusieurs raisons :

- Il permet d'abord à tous les intéressé-e-s de **connaître l'état de la situation** dont souffrent actuellement les musulman-e-s du Québec, en espérant que cette prise de conscience les encouragera à **passer à l'action** pour contrer le phénomène ou, à tout le moins, à **soutenir plus sérieusement** les acteurs qui le font présentement avec des moyens généralement dérisoires.
- Il offre ensuite à celles et ceux qui mènent ces luttes actuellement **un diagnostic récurrent** sur leur propre action collective. Ce faisant, il espère contribuer à améliorer cette action en faisant ressortir les terrains qu'elle pourrait investir ou renforcer.

Enfin, La Fondation remercie infiniment les bénévoles qui ont contribué à ce livrable : Mounia Djaout (pour la constitution du corpus d'articles analysés dans la partie 3 de ce document), Nora Yata (pour la préparation de l'historique de l'action anti-islamophobe au Québec), Mélikah Abdelmoumen (pour la présentation du livre de Marwan Muhammad) et Djazia Bouchama (pour l'édition).

Et surtout bonne lecture à vous tou-te-s !

1. La criminalité islamophobe au Québec

Au courant du premier trimestre 2017, le Québec a enregistré six crimes islamophobes : l'attentat de la Grande Mosquée de Québec, quatre actes de vandalisme à l'encontre de trois autres mosquées (Khadidja, Tawba et Taqwa) et une alerte à la bombe à l'Université Concordia.

Comme le montre le tableau suivant, ces actes s'inscrivent dans une série d'agressions islamophobes qui remontent au moins à 2006. Cette série fait par ailleurs ressortir que ces agressions se multiplient, s'aggravent et visent sans distinction l'ensemble des institutions de la communauté musulmane.

Tableau chronologique (non exhaustif) des crimes islamophobes au Québec depuis 2006

Année	Lieux	Actes
2006	Mosquée Al Ihsane à Laval	Les actes posés vont de la simple campagne islamophobe contre l'installation d'une mosquée dans une localité donnée à l'attentat meurtrier, en passant par les lettres islamophobes sans menaces explicites, les graffitis, les tracts islamophobes, les lettres de menace, les actes de vandalisme, les voies de fait, les tentatives d'incendie, les tirs de balles et les alertes à la bombe.
	Mosquée Al Qods à Montréal	
	Mosquée de Trois-Rivières	
2007	Les Écoles Musulmanes de Montréal (EMM)	
2009	La Grand Mosquée de Québec	
2011	La Grand Mosquée de Québec	
2013	Mosquée de Saguenay	
	Hammam & SPA Andalusi à Montréal	
2014	Mosquée Assahaba à Montréal (3 reprises)	
	Mosquée Madani à Montréal	
	La Grand Mosquée de Québec	
	Mosquée de Limoilou	
	La Grand Mosquée de Québec	
	Mosquée St-Jean-Sur-Richelieu	
	Épicerie-boucherie Tiba	
2015	La Grand Mosquée de Québec	
	Mosquée Saint-Hyacinthe	
	Les Écoles Musulmanes de Montréal (EMM)	
2016	Mosquée de Sept-Îles (2 reprises)	
	La Grand Mosquée de Québec	
	Mosquée Arrahmane à Sherbrook	
2017	Grande Mosquée de Québec	
	Mosquée Ataqwa	
	Mosquée Khadidja à Montréal (2 reprises)	
	Mosquée Tawba à Montréal	
	Université Concordia	

Parallèlement à ces actes criminels contre les institutions, des rapports de recherches montrent que, particulièrement depuis 2013, les femmes musulmanes portant le foulard subissent aussi, presque quotidiennement, d'innombrables incidents et crimes islamophobes qui prennent plusieurs formes, allant des regards méprisants aux agressions violentes, en passant par les injures, les invectives et les menaces de viol. De plus, plusieurs projets communautaires musulmans, comme par exemple l'installation d'un cimetière à Huntingdon et d'une mosquée à Ahuntsic, ont avorté ces dernières années à cause d'une opposition populaire dite « démocratique », mais motivée principalement par « la peur du musulman ».

D'ailleurs, à l'occasion de la couverture consacrée à la tuerie de Québec, les médias ont rapporté des données officielles qui confirment les constats précédents. Ainsi, selon les données du Ministère de la sécurité publique (voir le graphique ci-après), la criminalité haineuse visant les religions en général et les crimes islamophobes sont en très forte croissance au Québec (39% et 32% respectivement).

Dans le Code criminel, quatre infractions sont des crimes haineux :

- l'encouragement au génocide,
- l'incitation publique à la haine,
- la fomentation volontaire de la haine,
- le méfait envers les biens religieux.

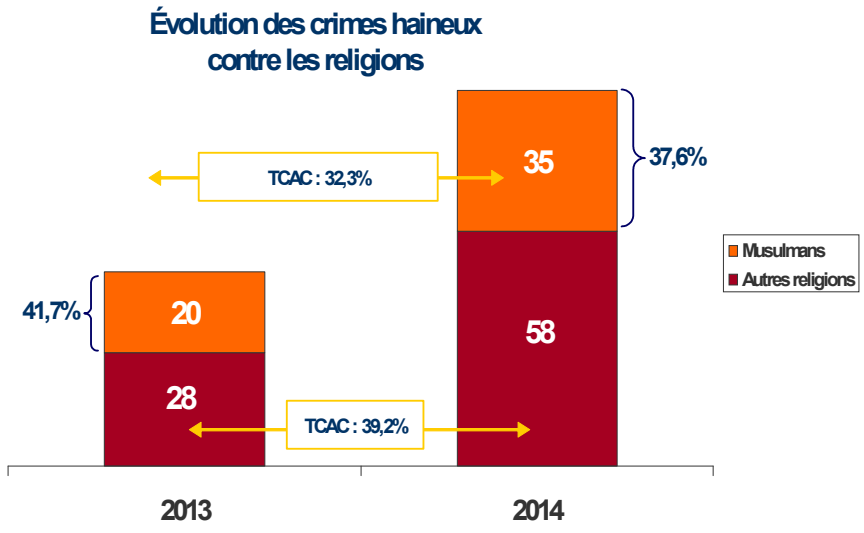

De même, le Centre de prévention de la radicalisation de la ville de Montréal (CPRMV) a déclaré avoir reçu, avant le 29 janvier 2017, plus de 120 appels de la région de Québec, dont une vaste majorité en lien avec la radicalité de l'extrême droite québécoise. Plus grave encore : soixante-douze heures après l'attentat, l'organisme a reçu plus de 25 appels du même type, dont quatre cas assez graves pour être transmis à la police. Ces données sont d'autant plus inquiétantes qu'elles sont très loin de donner une mesure juste de la réalité. En effet, selon des spécialistes, les victimes de ce genre de crimes portent rarement plainte. De plus, il faut croire que ces crimes ne risquent pas de diminuer à l'avenir puisque, toujours selon le CPRMV, le Québec compte le plus grand nombre de groupes d'extrême droite au Canada et ces groupes rassemblent beaucoup plus de membres que partout ailleurs au pays.

Selon un ancien agent du Service canadien de renseignement de sécurité (cité par La Presse), les agences policières au Québec surveillent au moins 10 groupes très organisés de l'extrême droite, totalisant près de 50 000 membres.

En dépit de la réalité islamophobe qui vient d'être décrite très succinctement, la classe politique québécoise ne semble malheureusement pas saisir la gravité de la situation. À l'exception de quelques déclarations encourageantes, qui reconnaissent au moins l'existence du problème, aucune action concrète n'a été annoncée pour y faire face et certains continuent de minimiser l'ampleur du phénomène ou à carrément le nier.

« L'islamophobie est loin d'être un problème unique à la Capitale Nationale (…) »

Joël Lightbound

Denis Coderre

« Au même titre que je vais combattre de toutes mes forces le racisme, l'intolérance et l'antisémitisme, nous allons tous combattre l'islamophobie, qui est aussi une forme d'intolérance »

« Il y a une islamophobie ambiante au Québec, et les élus doivent la dénoncer »

Alexandre Cloutier

Thomas Muclair

« À nos frères et sœurs musulmans (…) nous promettons que nous resterons unis pour lutter contre la haine, l'intolérance et l'islamophobie, et contre ceux qui propagent des politques de peur et de division »

« Ce serait une erreur de dire que (l'islamophobie) n'existe pas, mais ce serait une erreur de dire que c'est un courant dominant au Québec »

Philippe Couillard

Manon Massée

« Il existe un courant islamophobe qui est présent dans les médias sociaux et qu'il ne faut pas le nier »

« Un courant d'islamophobie? Des actes oui, mais pas de courant ou de culture … »

François Legault

2. *La lutte contre l'islamophobie au Québec*

Au vu de la recension des actions anti-islamophobie posées au courant de ce premier trimestre (voir encadré ci-après), l'attentat de la Grande Mosquée semble avoir donné un nouveau souffle à la lutte contre ce fléau. En effet, outre les nombreuses condamnations de l'acte meurtrier et les expressions de solidarité envers les familles des victimes et la communauté musulmane en général, plusieurs actions ont été prises, dont une motion parlementaire canadienne très prometteuse si elle réalise adéquatement son mandat, c'est-à-dire l'étude du phénomène de l'islamophobie en vue de suggérer une politique nationale pour le contrer. Une telle politique est capitale, compte tenu le caractère parcellaire des revendications actuelles des organismes de la société civile.

L'attentat de la mosquée semble donner un nouveau souffle à la lutte contre l'islamophobie

- **Le Parlement du Canada adopte une motion contre l'islamophobie (la motion M-103).**
- **Le Forum des musulmans canadiens (FMC) organise plusieurs représentations en faveur de la motion M-103 avant son adoption.**
- **L'Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité (AMAL) publie une lettre collective revendiquant une commission contre le racisme systémique au Québec, incluant l'islamophobie.**
- **Le Conseil des musulmans de Montréal (CMM) organise des portes ouvertes sur les mosquées montréalaises.**
- **Justice Femme offre plusieurs ateliers de sensibilisation aux droits humains.**
- **Une coalition d'organismes de la société civile revendique des mesures concrètes de lutte contre l'islamophobie, dont**
  - **L'allocation de ressources additionnelles aux polices locales pour mieux enquêter sur les crimes haineux**
  - **La création d'une direction générale contre le racisme**
  - **L'introduction d'un cours obligatoire sur le racisme systémique aux élèves du secondaire**
  - **L'institution du 29 janvier comme journée nationale de lutte contre l'islamophobie**
- **Plusieurs organismes engagés dans la lutte contre l'islamophobie participent activement à l'organisation et aux activités de *La semaine contre le racisme*.**
- **Autres actions :**
  - **Plusieurs vigiles organisées à la suite de l'attentat du 29 janvier 2017,**
  - **La diffusion d'une émission Enquête (Radio-Canada) sur l'islamophobie au Québec,**
  - **Plusieurs conférences sur le thème de l'islamophobie organisées, entre autres, par la Chaire UNESCO de l'UQAM et le Collectif Canadien Anti-Islamophobie,**
  - **Production d'une capsule Youtube, *Islamophobia in Quebec*, par Bethany Frank et Jasna Quenneville de la *McGill School of Social Work.***

L'activité anti-islamophobie a donc été exceptionnelle lors de ce trimestre. Cependant, sur le plan historique, pour des raisons objectives sur lesquelles nous reviendrons dans nos prochains numéros, la lutte contre l'islamophobie a plutôt été faible au Québec. Ainsi, bien qu'elle remonte au moins à 2005 – avec la déclaration collective contre la motion dite des tribunaux islamiques (voir encadré suivant) –, cette lutte s'est essentiellement manifestée sous la forme d'une suite de dénonciations provenant principalement du tissu associatif musulman de la province. Avec comme exceptions notables deux moments historiques où l'on a vu ce tissu se mobiliser fortement, à savoir pendant les travaux de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables et lors de l'épisode du projet de la Charte des valeurs du Parti Québécois.

Historiquement, l'action anti-islamophobe est plutôt très faible

- **2005 : Déclaration citoyenne d'une vingtaine d'organismes musulmans critiquant le caractère islamophobe de la motion contre l'établissement de tribunaux islamiques au Québec.**
- **2006 : Rencontre de Mme Lise Thiriault, ministre québécoise de l'Immigration et des Communautés culturelles. Lors de cette rencontre, des associations musulmanes ont demandé la mise en place d'un mécanisme de concertation pour enrayer la montée de l'islamophobie dans la province.**
- **2007 : Plusieurs mémoires déposés auprès de la Commission Bouchard-Taylor, dont :**
  - ***Pour un dialogue véritable et permanent*, Association Astrolabe Québec**
  - ***Un « nous » pour tous… vers un Québec fier et ouvert*, Association des Musulmans du Québec (AMQ)**
  - ***Plaidoyer pour un Nous inclusif*, Présence Musulmane Montréal (PMM)**
- **2010 : Création du Collectif contre l'islamophobie au Québec (CCIQ – présentement le Collectif canadien anti-islamophobie - CCAI).**
- **2013/2014 : Forte mobilisation contre le projet de Charte des valeurs du PQ.**
- **2016 : Rencontre de M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique. Lors de cette rencontre, un groupe de personnalités musulmanes a déposé une lettre faisant part de leurs craintes quant à la multiplication des crimes haineux et des groupes islamophobes au Québec.**

Par ailleurs, cette faiblesse de la lutte anti-islamophobie se constate également dans la rareté des plaintes pour propos islamophobes déposées auprès du Conseil de presse du Québec (CPQ). En effet, malgré le rôle notoire joué par certains médias québécois dans la propagation des sentiments islamophobes au sein de la population, il n'y a eu depuis 2003 que sept plaintes déposées pour ce grief, dont six qui ont été de surcroît rejetées (voir le tableau de la page suivante).

Tableau des plaintes pour propos islamophobes et les décisions de la CPQ (depuis 2003)

Date*	Plainte	Décision
2003/2004	Zaid Mahayni c. Benoit Dutrizac et Richard Martineau	Rejet
2004/2005	Association Musulmane du Québec (Linda Le Bouthillier) c. Pierre Foglia	Rejet
2004/2005	Zaid Mahayni et Shawn Smith c. Terry Mosher (caricaturiste The Gazette)	Rejet
2005/2006	Congrès Islamique du Canada (Dr Muhammad Nekili) c. Benoit Dutrizac	Rejet Appel : décision maintenue
2013/2014	Sabrine Ez Zaky et Ahboucha Samir et al. c. Richard Martineau	Rejet
2014/2015	Julie Gréco c. Dominic Maurais et Jacques Brassard	Rejet
2014/2015	Julie Gréco c. Carl Monette (animateur l'émission « Monette »)	Blâme sévère

*Les dates indiquent les années de publication des rapports annuels du CPQ d'où est tirée l'information présentée.

3. La notion de l'« islamophobie » dans les médias[1] :

Au courant du premier trimestre 2017, la notion, dans ses deux occurrences (« islamophobie » et « islamophobe(s) »), a été employée par les trois quotidiens réunis dans 339 articles[2]. Comme le montre le graphique ci-après, 45% de ces articles ont été publiés par la Presse, 36% par le Journal de Montréal et 19% par Le Devoir. Dans cet ensemble, les articles d'information comptent pour 45,4%, les chroniques pour 36% et les tribunes libres pour 18,2%. Par ailleurs, 96,2% de ces articles ont été publiés sur deux mois, après l'attentat du 29 janvier 2017 et moins de 5% (treize articles) avant. De même, une forte proportion de ces textes (88,5%) est en lien avec des évènements nationaux, à savoir l'attentat de la Grande Mosquée de Québec et la Motion M-103, tandis que 11,6% se rapporte à l'actualité internationale et plus particulièrement à l'élection de Donald Trump et l'adoption de ses politiques antimusulmanes.

[1]. Le suivi que nous proposons dans ce numéro ne couvre que les trois principaux quotidiens francophones de la province, c'est-à-dire La Presse, Le Devoir et le Journal de Montréal. Pour mener à bien l'analyse, nous avons néanmoins conçu une grille qui caractérise les articles répertoriés en fonction : 1 – **le mode d'emploi** de la notion (*confirmatif, infirmatif ou mixe*) qui précise si le terme ou la réalité de l'« islamophobie » est confirmé(e), infirmé(e) ou les deux dans chaque texte; 2 – **la source de l'emploi** (*directe, indirecte ou mixe*) qui établit la source du mode d'emploi précédent, c'est-à-dire si c'est l'auteur du texte ou une source citée qui confirme ou infirme la notion ou sa réalité; et 3 – **l'objet de le l'emploi** (*général, spécifique ou mixe*) qui explique si la confirmation ou l'infirmation porte sur une entité spécifique (un discours, une politique, un groupe, un individu, etc., bien identifiés) ou plutôt sur une entité générale (l'islamophobie, les Québécois, etc.). Voici quelques exemples d'objets spécifiques qui ont été confirmés : l'attentat de Québec, les actes haineux recensés par la police, les actes de vandalisme visant des mosquées, les propos de François Lisée, l'engagement politique de Geert Wilders, des tracts ou des lettres accompagnant des actes de vandalisme, des graffitis, des campagnes de peur de certains politiciens du Parti conservateur du Canada, l'extrême droite européenne, des groupes comme La Meute ou Pegida, etc. De leur côté, les infirmations spécifiques se rapportent par exemple à la critique de l'islam, à des positions contre les tribunaux islamiques ou le port du Niqab, Gérard Bouchard, les partis souverainistes, les nationalistes identitaires, la critique de la motion M-103, l'insistance sur les questions de culture, de valeurs et d'identité, Alexandre Bissonette, les positions de certains employés du CPRMV, etc.

[2]. Pour avoir une idée sur l'ampleur de cette publication, il faut savoir que sur dix-sept ans (1999 à 2016), Le Devoir n'a utilisé la notion que dans 343 articles seulement.

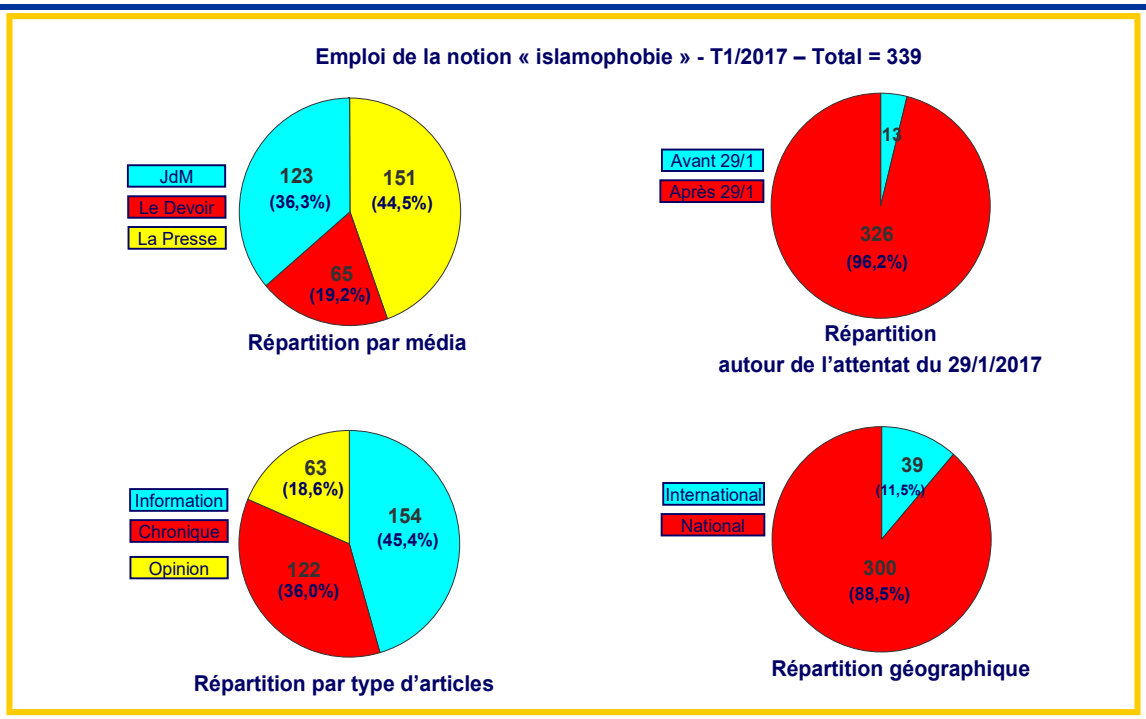

Sur un autre plan, une majorité respectable (62,8%) des articles publiés pendant cette période confirme la notion de l'islamophobie et/ou la réalité qu'elle décrit (voir graphique ci-après). De plus, au moins un article sur deux (52,2%) emploie la notion de manière directe, c'est-à-dire que les auteurs de ces textes manifestent une position bien arrêtée sur la question, que ce soit pour confirmer ou infirmer la notion et/ou sa réalité. Enfin, dans des proportions plus ou moins équivalentes, les auteurs ou les sources qu'ils citent appliquent le terme aussi bien à des objets généraux (46,9%) qu'à des entités spécifiques (44,5%).

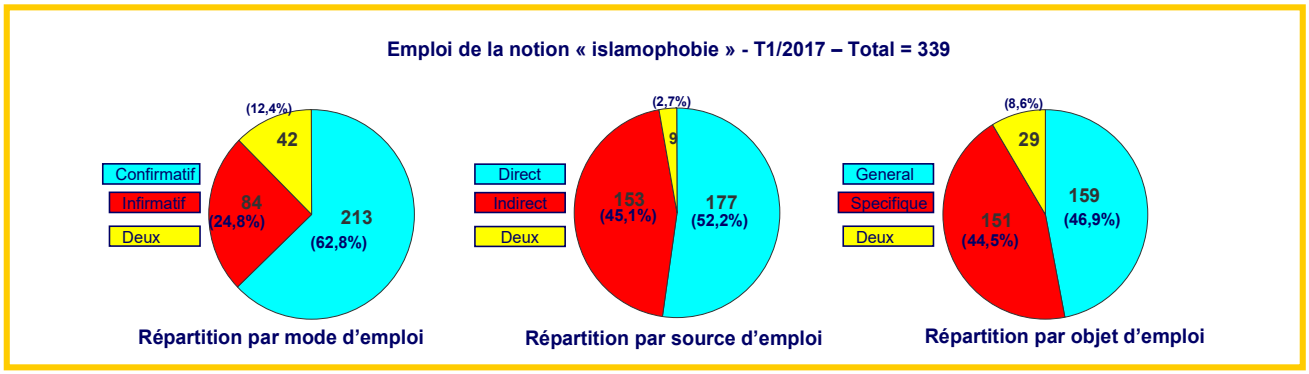

Néanmoins, on remarque que les auteurs qui confirment la notion le font pour la moitié de manière indirecte (50,2%), contrairement à ceux qui infirment la notion, qui très majoritairement (77,4%) s'approprient directement leur position infirmative (voir graphique suivant). De même, dans des proportions plus ou moins égales, les confirmations s'appliquent à des objets généraux (45,1%) et spécifiques (49,3%), tandis que les infirmations portent plus souvent sur des objets généraux (52,4% contre 44%). On peut donc dire que les auteurs des articles infirmatifs et/ou les sources qu'ils citent semblent avoir des positions plus tranchées sur la question de l'islamophobie et que ces positions ont une portée très large.

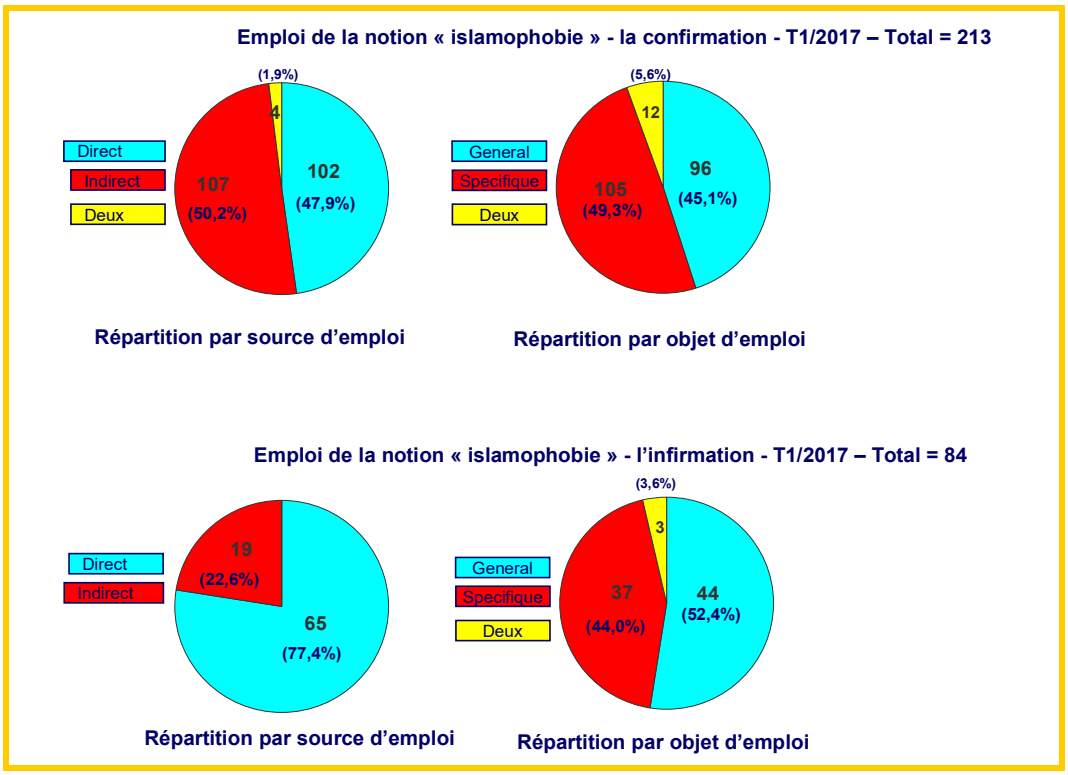

La Presse :

Une fois sur deux (voir graphique ci-après), La Presse emploie la notion de l'islamophobie dans le contexte de l'information (49,7%) et moins souvent dans la chronique (24,5%) ou la tribune d'opinion (25,8%). D'un autre côté, trois fois sur quatre, ces articles confirment la notion de l'islamophobie et/ou sa réalité (75,5%) et les infirment environ une fois sur cinq (19,2%). Ils s'expriment par ailleurs plus souvent sous un mode direct (52,2%) plutôt qu'indirect (45%,1). Enfin, ces proportions plutôt équilibrées se constatent aussi au niveau des objets visés par la confirmation ou l'infirmation, avec respectivement 49,7% pour les objets spécifiques et 43,7% pour les objets généraux.

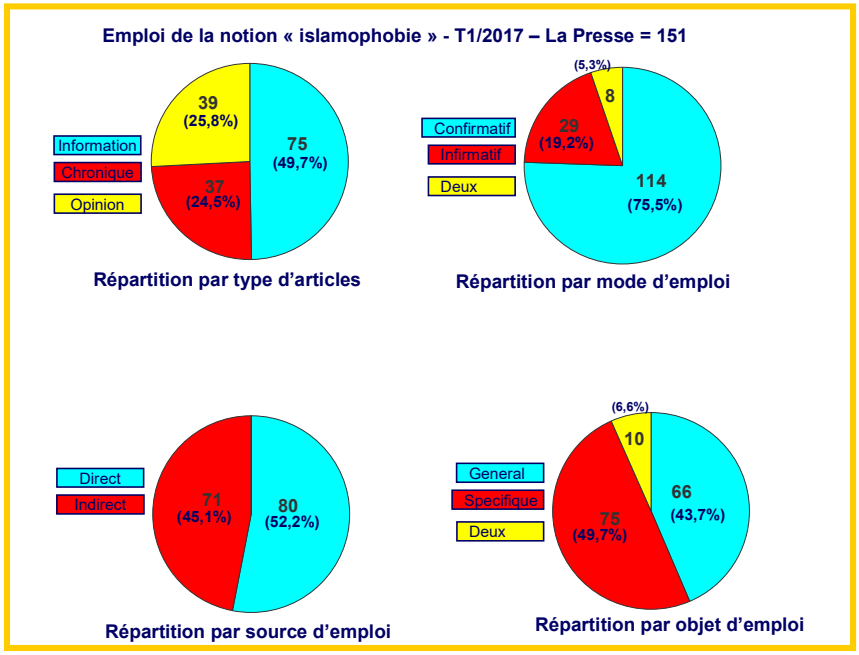

Toutefois, l'analyse des confirmations et des infirmations (voir ci-après) montre que les articles infirmatifs de La Presse s'approprient leur position plus souvent sous un mode direct que les articles confirmatifs (69% contre 52,6%). Par contre, contrairement à l'ensemble des quotidiens, les articles infirmatifs visent plus souvent des objets spécifiques (55,2%), une proportion supérieure à celle des articles confirmatifs (50,9%).

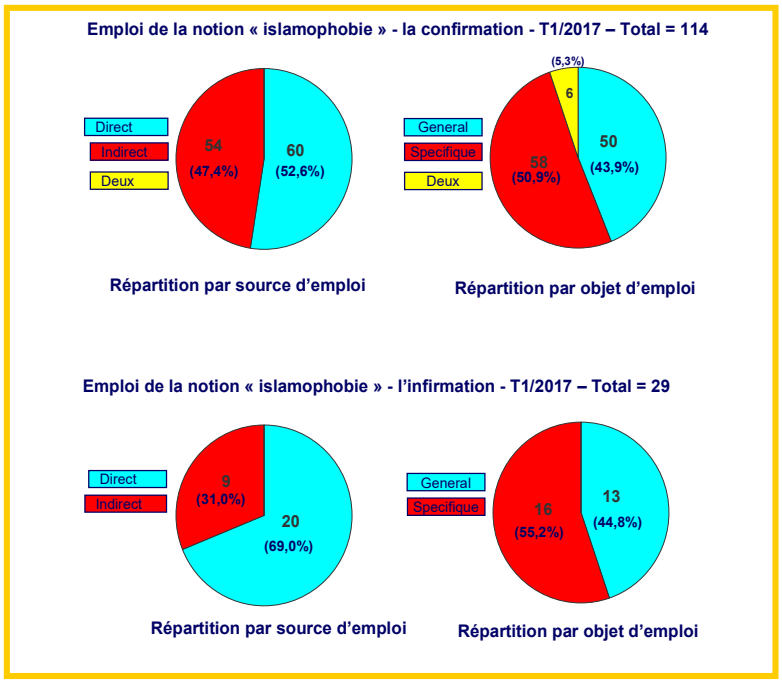

Le Devoir :

Dans Le Devoir, l'emploi du terme « islamophobie » se distribue sur les trois types d'articles avec des proportions respectives de 38,5% pour l'information, 33,8% pour l'opinion et 27,7% pour la chronique (voir ci-après). 66,2% de ces articles confirment la notion et/ou sa réalité, aussi bien de manière directe (49%) qu'indirecte (46,2%). De même, ils confirment ou infirment plus souvent des objets spécifiques (53,8%) que des entités générales (35%).

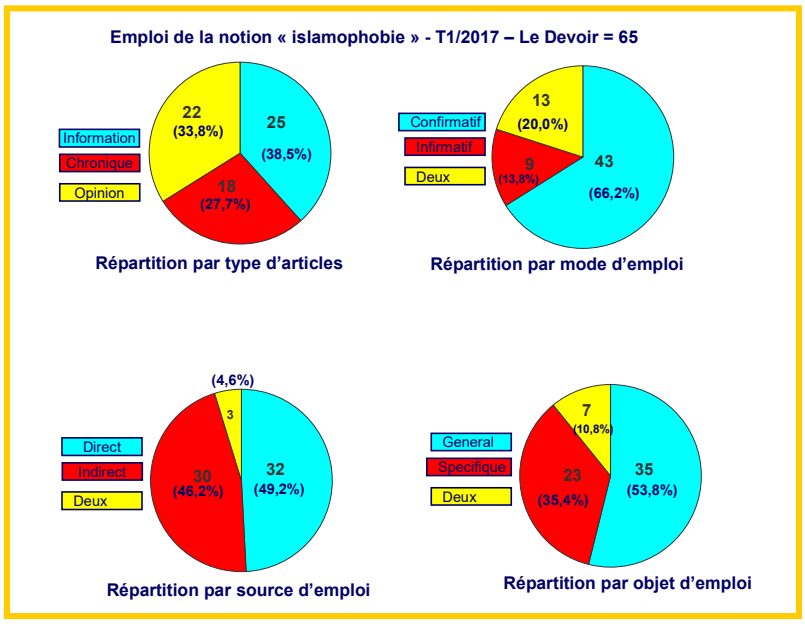

Par ailleurs, comme on peut le voir ci-après, les confirmations dans Le Devoir se font, dans des proportions équivalentes, sur le plan des sources d'emploi (48,8% à chaque fois pour le direct et l'indirect) que des objets visés (46,5% pour chaque type d'objet). Mais cet équilibre ne se retrouve pas au niveau des articles infirmatifs. Ces derniers infirment plus souvent directement (66,7%) et visent plus souvent des objets généraux (88,9%).

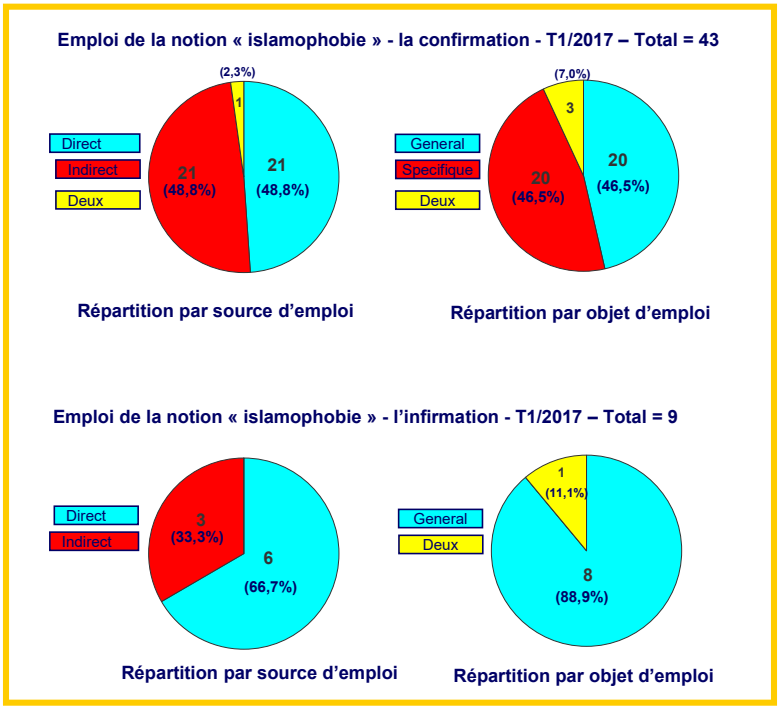

Le Journal de Montréal :

Dans le Journal de Montréal (voir ci-dessous), le terme islamophobie apparaît plus souvent dans le contexte de la chronique (54,5%) et moins souvent dans l'article d'information (43,9%) et presque jamais dans les tribunes libres. Environ 45,5% de ces articles confirment la notion et/ou sa réalité, contre 37,4% qui l'infirment. Dans des proportions égales, ces positions infirmatives ou confirmatives se manifestent plus souvent de manière directe (52,8%) qu'indirecte (42,3%) et visent environ une fois sur deux des objets généraux (49,6%).

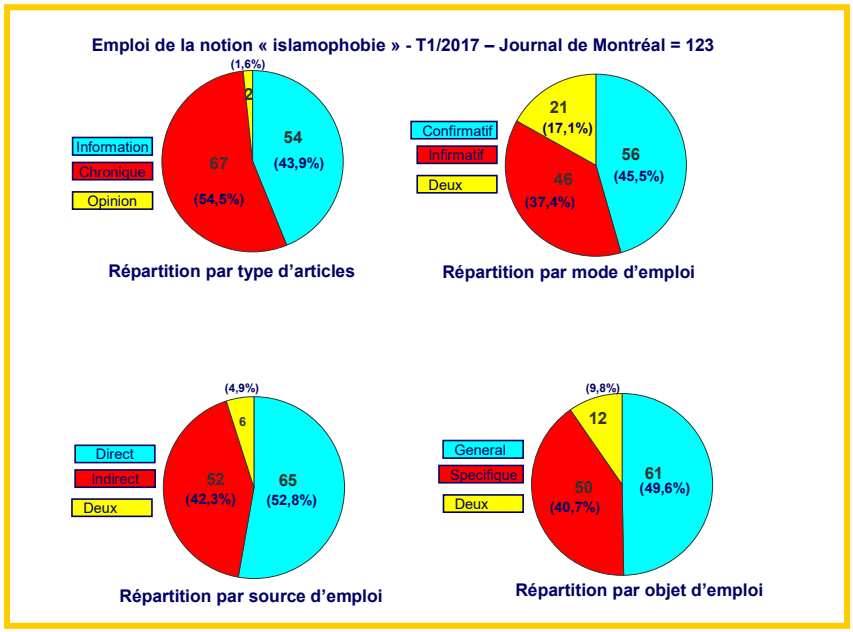

Enfin, dans le Journal de Montréal, les confirmations (voir ci-après) sont plus souvent amenées par des sources indirectes (57,1%) et visent, dans des proportions plus ou moins équivalentes, aussi bien des objets spécifiques (48,2%) que des entités générales (46,4%). Par contre, les infirmations sont très majoritairement dues à des sources directes (84,8%) et visent plus souvent des objets spécifiques (50%). Le constat précédent sur les trois quotidiens est donc influencé par le poids des articles du Journal de Montréal dans l'ensemble.

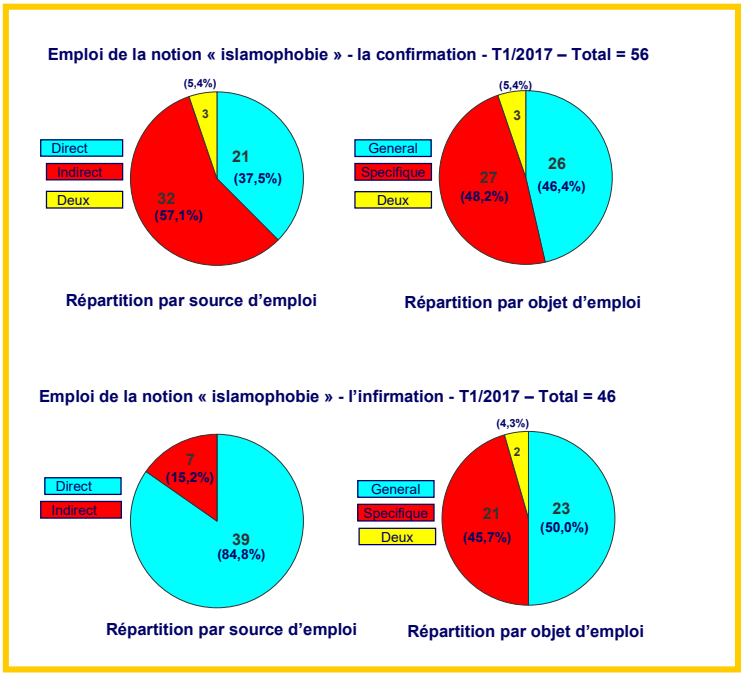

4. *Le livre du trimestre*

Nous (aussi) sommes la nation

Par Mélikah Abdelmoumen

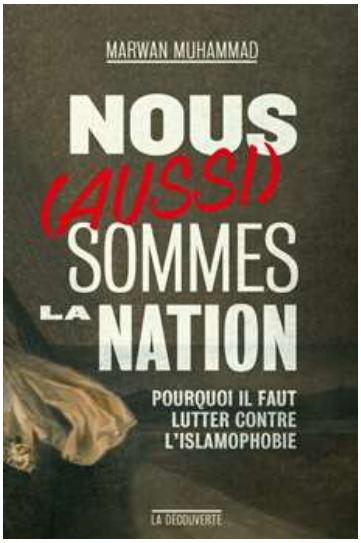

Au moment d'écrire ces lignes, à moins de deux semaines du premier tour des élections présidentielles de 2017, ce n'est un secret pour personne que la France vit un moment assez noir de son histoire récente. Ambiance lourde comme une chape de plomb, choc post-traumatique à la suite d'une série d'attentats meurtriers (avec toujours la crainte du prochain), État d'Urgence en passe de devenir permanent, tensions sociales, indignité d'une campagne électorale dont le niveau et la violence sont effarants… choses évidemment ressenties par tous les citoyens, mais qui provoquent un désarroi, une usure, une inquiétude encore plus aigüs chez ceux qui font partie des «minorités»: immigrés, personnes de couleur, personnes «issues de la diversité» (selon un euphémisme qui ne met pas forcément très à l'aise les principaux intéressés), personnes de confession juive et personnes de confession musulmane réelle ou supposée – ou encore, pour reprendre l'expression d'un certain ex-président de la république, personnes «d'apparence musulmane».

C'est donc dans ce contexte tout sauf anodin que Marwan Muhammad, directeur du CCIF (Collectif contre l'Islamophobie en France) depuis mars 2016, fait paraître aux éditions la Découverte *Nous (aussi) sommes la nation. Pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie.*

******

Livre singulier dans sa forme, de l'aveu de l'auteur lui-même, *Nous (aussi) sommes la nation* a l'intérêt de faire se croiser essai autobiographique, profession de foi (avec toute la polysémie de cette expression : religieuse, citoyenne, professionnelle), et essai au sens plus classique du terme.

Il s'ouvre sur un récit au «je» passionnant, étonnant, qui retrace un parcours singulier dans lequel de nombreux lecteurs pourront se reconnaître. Cette originalité de la forme a été, au moins partiellement, dictée par la nécessité: devenu une figure publique ouvertement musulmane (et donc, c'est dommage que ce soit une évidence mais c'est le cas, sujette à controverses, projections paranoïaques et passions pas toujours proportionnelles à leur objet) à un moment très particulier de l'histoire française, Marwan Muhammad s'est vu dépossédé de lui-même, et des raisons qui l'ont poussé à entrer dans l'arène publique. Ainsi, se raconter, raconter son parcours, pour s'extraire des clichés dans lesquels les gens comme lui se retrouvent souvent cantonnés, et pour se présenter *soi-même*.

> ***Ce que je souhaite dans ce livre, c'est reprendre possession de mon je. Je suis un être humain. Je pense, je vis, je ressens, je suis. Reprendre la parole à la première personne, c'est d'emblée un acte d'affirmation civique et politique. Cet article revêt une importance toute particulière dans la France de 2017, s'agissant des Noirs, des Arabes, des Asiatiques, des Rroms, des musulmans, des migrants et, plus généralement, de toutes les personnes dont, par la puissance des récits idéologiques ou médiatiques, on a confisqué la parole pour en faire des créatures génériques, des stéréotypes vivants, parlés à la troisième personne.***

******

Né à Paris de mère algérienne et de père égyptien, cet enfant de la capitale raconte ce que c'est que d'y grandir, à la fin des années 70 et dans les années 80, en tant que fils de ces immigrés-là, dans cette France-là, face à ces discriminations-là.
Récit passionnant de la vie d'une famille musulmane ordinaire mais également unique, d'une part parce que « la famille musulmane » (comme « la femme voilée ») est une catégorie artificielle, qui renvoie à tout un spectre de réalités, de rapports à la foi, à la société et à l'histoire ; d'autre part parce que la découverte du parcours de la famille de Marwan Muhammad pulvérise les clichés et les accusations qu'on a pu porter contre l'auteur sur son rapport aux femmes (il est « arabe », il est « musulman », donc forcément il est pour leur assujettissement). On pense notamment aux très beaux passages portant sur sa mère, femme éduquée, forte et indépendante, qui fut en quelque sorte le soutien et le moteur du père jusqu'à ce qu'il réussisse à maîtriser suffisamment le français et les codes pour se faire sa propre place professionnellement et socialement en France. On n'oubliera pas non plus le lien fascinant que tisse ce passionné de mathématiques entre les statistiques, plus particulièrement la théorie des probabilités, et son propre rapport à la foi, mais aussi comment s'inscrivent dans la formation de son esprit et de sa sensibilité religieuse et sociale l'autobiographie de Malcolm X, ou le rap.

C'est peut-être en partie ce regard sur la société et les rapports de force qui la traversent qui le pousseront, par principe et par conviction morale et éthique, à quitter le monde de la finance où il avait commencé une carrière prometteuse, heurté par les divergences entre ses valeurs et convictions citoyennes et celles qui ont cours (ou plutôt leur absence), dans ce monde qui ne lui conviendra pas longtemps.

C'est en 2010 qu'il devient porte-parole du CCIF. Depuis mars 2016, il en est donc le directeur.

La seconde partie de l'ouvrage présente, maintenant que nous avons pu faire connaissance avec le citoyen Marwan Muhammad à travers sa propre parole, la mission et le but de l'organisme qu'il dirige.

Le fait que le livre soit ainsi divisé en deux parties n'est pas anodin: Marwan Muhammad n'a de cesse de le répéter, il parle en son nom propre, il ne parle pas au nom «des musulmans», étiquette d'ailleurs réductrice et fallacieuse, qui tente de gommer les aspérités et nuances d'une entité qui n'en est pas une, d'une réalité multiple et diverse. Ainsi, après avoir exposé un point de vue et un parcours qui, bien que nombreux pourront s'y reconnaître (et c'est tant mieux), est singulier, il va mettre les points sur les i et les pendules à l'heure concernant les principes et buts de l'entité qu'il dirige, également sujets à diverses interprétations contradictoires, voire à des récupérations douteuses.

Cela commence par une délimitation on ne peut plus claire du mandat, et une précision de la définition des termes principaux autour desquels se cristallisent l'action du CCIF, notamment le mot « islamophobie », qui a causé, et continue de causer, maints débats entre les tenants des diverses interprétations et origines qu'on a voulu lui donner (parfois davantage pour asseoir une position forcément difficile à tenir, vu la violence des débats, que par souci linguistique réel…)

Ainsi, le Collectif contre l'Islamophobie en France accorde à celle-ci un sens strict, limitatif et opératoire, qui, exposé on ne peut plus clairement par Muhammad, calmera (espérons-le) les esprits méfiants ou paranoïaques :

> **(…)** ***« l'ensemble des actes de discrimination ou de violence contre des institutions ou des individus, en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à l'islam. » On parle ainsi, s'agissant du comptage des actes islamophobes, de comportements qui sont réprimés par les lois en vigueur, qu'il s'agisse de violences physiques, de menaces, de dégradations de lieux de culte, de discriminations sur base religieuse, d'incitation à la haine ou à la violence à l'encontre d'un groupe, en raison de son appartenance à la religion musulmane.***

******

Il s'agit donc de se saisir des lois qui sont à la portée de tous pour rétablir la justice lorsqu'il y a eu propos, gestes, dégradations ou agressions *condamnables légalement*. Il s'agit de garantir le respect des droits de tous les citoyens, qu'ils soient ou non musulmans (puisque les actes ou propos islamophobes peuvent aussi être dirigés contre des personnes qu'on croit musulmanes mais qui ne le sont pas). Il s'agit de protéger les citoyens contre une forme de discrimination reconnue illégale mais dont on sait qu'elle n'est pas la seule : romophobie, antisémitisme, racisme contre les autres minorités, les femmes, les homosexuels, ne sont pas considérés moins importants ou moins graves par Marwan Muhammad ou le CCIF. Seulement, c'est sur cet aspect, la discrimination islamophobe, qu'ils ont choisi de concentrer leurs efforts pour être plus efficaces, comme il existe des organismes de défense des droits des autres minorités qui choisissent de se concentrer sur une forme de discrimination, plutôt que de ratisser plus large et d'être débordés.

De cette définition très opératoire de l'islamophobie qui est celle du CCIF découle une conséquence importante, qui, elle aussi, espérons-le vivement, calmera les esprits agités : à aucun moment le CCIF ne remet en cause le droit de critiquer l'islam ou toute autre religion, de discuter de la foi en général ou de cette foi en particulier, ou de questionner la validité de systèmes politiques qui se réclament de l'islam ou d'une autre religion. («À aucun moment il ne s'agit de remettre en cause la liberté d'expression, dont celle de critiquer l'islam en tant que religion ou bien telle ou telle doctrine politique se réclamant de l'islam en tant qu'idéologie.»)

Ainsi, le CCIF veut un rapport apaisé, ou plutôt pragmatique, avec cette autre source de conflits sociaux importants, voire enflammés, la « laïcité ». Muhammad le précise: le CCIF n'a pas à se prononcer sur le concept de laïcité, ou à se positionner pour ou contre ; il sera confronté à cette question à une et une seule condition : lorsque le concept de laïcité est utilisé fallacieusement pour contrevenir aux lois et commettre des actes ou des paroles discriminatoires reconnues comme telles par la loi, en raison de l'adhésion réelle ou supposée d'une personne à l'islam[3].

Marwan Muhammad se montre, à titre personnel, très réservé lorsqu'il s'agit du rapport d'une part de nos sociétés occidentales dites libérées à ce qu'il est convenu d'appeler «la femme voilée» –expression essentialiste échouant à rendre compte d'une réalité bien plus complexe. Convaincu qu'il y a diverses raisons de porter le foulard, qu'il peut s'agir d'un choix étonnant pour certains concitoyens ou concitoyennes non musulmans ou non croyants mais que cela ne devrait pas leur permettre de ne pas le respecter; et que si, par ailleurs, il y a pression communautaire, sociale, patriarcale, etc. qui feraient que ce n'est pas un véritable choix, c'est plutôt en incluant ces femmes qu'on prétend vouloir sauver et en leur permettant de se sentir accueillies, en leur permettant de se mêler au monde avec leur foulard, qu'on créera les conditions nécessaires à leur confiance, à leur «ouverture» et à leur «émancipation»… En tant que citoyen singulier qui ne parle qu'en son nom propre, c'est ainsi qu'il voit les choses. En tant que directeur du CCIF, il rappelle que son organisation a pour but de faire respecter la loi à l'égard de ces femmes, mais aussi de toutes les autres, et de tous les hommes, qui pourraient avoir été victimes de discrimination en raison de leur foi réelle ou de celle qu'on leur suppose. Il s'agir de défendre, en défendant les droits fondamentaux de quelques-uns, les droits de tous et toutes.

******

Dans un entretien accordé au journal *Mediapart*, l'anthropologue américaine d'origine pakistanaise Saba Mahmood a ces mots sur les rapports tendus entre le religieux et le laïque qui semblent devenus la norme dans de nombreux pays.

> ***(…) il existe de multiples positions laïques et de multiples positions religieuses. Ce qui nous mène aujourd'hui à une impasse est une version spécifique de la vision laïque et une version spécifique de la vision religieuse. La division entre vision laïque et vision religieuse serait moins forte si l'on était capable de considérer le spectre large des positions possibles, laïques comme religieuses[4].***

À un moment de son livre, les mots de Marwann Muhammad font écho à ceux de Mahmood, pour tenter de proposer une manière non pas d'harmoniser, de gommer les différences ou les singularités de deux grandes lignes de pensée divergentes, mais plutôt de les faire, un temps, se rencontrer, pour se tourner vers l'avenir ensemble, sans ignorer leurs dissemblances, mais sans se heurter ou tenter de s'annihiler, de se menacer l'une l'autre :

> ***(…) même en étant profondément athée, un réel progressiste aura à cœur, pour « en finir avec la religion », de lutter contre l'injustice plutôt que contre ceux qui la subissent, de s'attaquer à leur oppression plutôt qu'à leur espérance, de remettre le monde à l'endroit pour supprimer, de fait, les conditions d'émergence de la foi.***

---

3. « Le CCIF n'a pas vocation à prendre part aux débats idéologiques et politiques « au nom de » ou « contre » la laïcité, sauf pour rappeler au droit et éviter qu'on fasse dire à la laïcité ce qu'elle ne dit pas. En tant que principe garantissant le libre exercice des cultes, la laïcité inclut la possibilité pour ces cultes d'être vécus par des individus en chair et en os ayant une existence et des activités sociales, privées ou publiques. Ces personnes disposent donc du droit à l'expression publique de leur foi tant que celle-ci n'entre pas en contradiction avec les lois fondamentales qui régissent nos libertés. »

4. Entretien, Saba Mahmood, Joseph Confavreux : « Repenser le religieux, c'est aussi repenser la laïcité », *Mediapart*, 25 décembre 2015, à l'occasion de la parution de Talal Asad, Wendy Brown, Judith Butler et Saba Mahmood, *La critique est-elle laïque ? Blasphème, offense et liberté d'expression*, Presses Universitaires de Lyon, 2015, traduit de l'anglais américain par Franck Lemonde et Francie Crebs.

L'auteure de ses lignes, non-croyante, pense également que la rencontre entre personnes de foi et personnes non-croyantes orientées dans le même but, rendre cette société meilleure, peut donner lieu à de grandes avancées, même dans le respect des dissimilitudes, voire dans leur reconnaissance et leur discussion. On peut tout à fait se retrouver devant le mystère qu'est la foi ou la non(foi) de l'autre et, prenant acte de ce mystère, construire ensemble les modalités d'une lutte contre ce qui menace une paix et un bien-être souhaité par tous deux.

C'est moins simple que l'assimilation sauvage ou que l'aveuglement devant ce qui pourrait nous diviser, certes. Mais à l'épreuve du terrain, du «vrai monde» et de la «vraie vie», la rencontre entre un athée et un croyant peut donner lieu à ce que l'un appellera *des miracles* et l'autre *des enrichissements*, mais dont tous deux sortiront moins pauvres, plus forts malgré la rudesse du monde.

La Fondation 29 janvier 2017 en quelques lignes …

Une équipe de bénévoles que vous pouvez rejoindre quand vous le souhaitez.

Une mission qui consiste à *supporter la lutte contre l'islamophobie au Québec en documentant ses sources et ses effets et en offrant des services à ses victimes*.

Une devise, *La dignité pour tou-te-s*, qui rappelle que la lutte contre l'islamophobie n'est pas au service des seul-e-s Québécois-es de confession musulmane. Elle sert au contraire *l'ensemble du Québec.* Car le fléau islamophobe menace la paix civile à l'intérieur de la Belle Province et avilit son image à l'extérieur.

Des valeurs : le professionnalisme, la transparence, l'inclusion et la neutralité sur les plans politique, idéologique et religieux.

Si vous avez des commentaires sur ce bulletin…

Si vous souhaitez commanditer nos prochaines publications…

Si vous voulez vous joindre aux équipes bénévoles de La Fondation…

Ou si vous avez tout simplement des questions sur La Fondation…

N'hésitez pas à communiquer avec nous :

Courriel : fondation29janvier2017@gmail.com
Facebook : https://www.facebook.com/fondation29janvier2017
Téléphone : 438-933-2853

©La fondation 29 janvier 2017